

Dépôt des dossiers : jusqu'au 30 avril 2026
Etude des dossiers et examen en Bureau : mai 2026
Commission d'appel : juillet 2026



Demande de dérogation scolaire

Ce document doit être rempli de la manière la plus précise possible avec les pièces justificatives. Les demandes de dérogation sont étudiées par les Vice-présidents de Terres de Saône réunis en Bureau après réception du dossier complet.

1. Demande de dérogation

DATES :

- A partir de la prochaine rentrée scolaire 2026 / 2027
- En cours d'année scolaire, à partir du _ / _ / _

ECOLE :

- Commune et école souhaitées :
- Dernière classe fréquentée :

L'enfant est-il déjà scolarisé ? Oui (précisez le lieu et la classe)
 Non

2. L'enfant concerné

NOM et prénom de l'enfant : _____ Sexe :

Date et lieu de naissance : _ / _ / _ à

RESPONSABLES LEGAUX

Si les parents sont séparés, l'enfant réside :

chez le père chez la mère en résidence alternée autre :

	Responsable 1	Responsable 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone 1 (*)		
Téléphone 2 (*)		
Courriel (*)		

(*) : saisie facultative

Frères et sœurs scolarisés en primaire (Nom, prénom, école et classe) :

-
-
-

1. Motifs de la demande

Motifs (dans tous les cas, des pièces justificatives précises sont systématiquement à fournir) :

→ Cas dérogatoires (Art. L2012-8 du Code de l'Education) :

Contraintes liées aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assume pas directement ou indirectement la restauration, et la garde des enfants, ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées.

Il est à noter que l'amplitude horaire suffisante des garderies, mais incompatible avec les horaires de travail des parents, justifie le refus de dérogation.

Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune que celle faisant l'objet d'une demande de dérogation.

Raisons médicales (*état de santé nécessitant, après attestation établie par un médecin de santé scolaire ou agréé, une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant se faire dans la commune de résidence*)

→ Cas non dérogatoires (examinés en réunion de Bureau) :

Habitation principale en cours de construction ou d'acquisition sur le secteur de recrutement du site sollicité

Explications complémentaires

Liste non exhaustive des pièces justificatives à prévoir le cas échéant : certificat de scolarité des frères ou sœurs, certificat de domicile, attestation de l'employeur avec horaires de travail, attestation sur l'honneur des grands-parents s'ils assurent la garde (avec leur justificatif de domicile et livret de famille prouvant le lien familial avec les parents de l'enfant), copie du contrat de travail du salarié assurant la garde de l'enfant (avec justificatif de domicile du salarié), promesse de vente ou permis de construire, etc ...

DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 (modifiée en 2004 et 2018) et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, nous vous informons que :

- Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement (Art.13 du RGPD) dont la finalité est le recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire résidant dans la commune ;
- Elles sont nécessaires pour respecter une obligation légale (Art 6.1.c du RGPD) caractérisée par l'article L131-6 du Code de l'éducation ;
- Elles ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire au cours de laquelle l'élève atteint l'âge de seize ans (Art R131-10-4 du Code de l'éducation) ;
- Le Président de la communauté de communes des Terres de Saône est responsable du traitement et les destinataires des données collectées par ce formulaire sont les services habilités de la Mairie, l'école concernée et l'Éducation Nationale ;
- En application des articles 15 et suivants du règlement susmentionné, vous pouvez en vous adressant à la communauté de communes des Terres de Saône , bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données.

Pour faire valoir ces droits, ou pour toute autre demande concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données au 03 84 91 66 00 ou à l'adresse électronique suivante contact@ams-consulting.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et les Libertés (CNIL).

Sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Par voie postale : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Je soussigné(e) représentant(e) légal(e) de l'enfant

..... certifie exacts les renseignements donnés ci-dessus.

Fait à le

Signature(s)

3. Informations (à faire compléter par les demandeurs)

<u>Observations du directeur de l'école du secteur de résidence</u>	Date : Signature et cachet :
--	---------------------------------

<u>Observations du directeur de l'école d'accueil</u>	Date : Signature et cachet :
--	---------------------------------

<u>Avis du Maire de la commune de résidence</u> (ou Président de la Communauté de communes ou du syndicat)	Date : Signature et cachet :
---	---------------------------------

<u>Avis du Maire de la commune d'accueil</u> (ou Président de la Communauté de communes ou du syndicat)	Date : Signature et cachet :
--	---------------------------------

4. Décision

Pour la scolarisation à l'école de
résidant dans la commune de

de l'enfant

<u>Décision du Bureau communautaire</u>	Date : Signature du Vice-président en charge de l'Enfance :
--	---